

Conditions générales de vente et de livraison

1 Données de caractère général

Ces conditions générales de vente et de livraison sont applicables à toutes les ventes et livraisons de la société Högg Liftsysteme SA. Dès qu'elles font partie intégrante d'un contrat concernant une livraison déterminée, elles s'appliquent également aux relations de droit futures entre la société Högg Liftsysteme SA et le client se rapportant à la livraison originale, notamment aux travaux de réparations apportés à l'objet de livraison. En cas de divergences par rapport à ce point la forme écrite est requise.

2 Documents et schémas

Tous les documents et schémas remis au client restent la propriété intellectuelle de la société Högg Liftsysteme SA et ne peuvent être ni reproduits, ni exploités d'une autre manière, ni communiqués à des tiers sans son accord.

3 Autorisation de construire

Le client est responsable de vérifier si une autorisation de construire est requise en vue de l'installation de l'objet de livraison. Le cas échéant, Högg Liftsysteme SA fournit gratuitement les plans du projet exigés en vue de la demande de construction. Il appartient au client de se munir des plans additionnels voulus (de situation, etc.) et de faire la demande de construction.

4 Conclusion du contrat

La conclusion du contrat entre la société Högg Liftsysteme SA et le client se fait soit par l'établissement d'une confirmation de commande par la société Högg Liftsysteme SA après l'arrivée d'une commande du client soit par signature mutuelle d'un contrat. Le contenu du contrat est déterminé définitivement par la confirmation de commande ou le contrat écrit.

5 Délai de livraison

Le délai de livraison commence dès que le contrat est conclu et que tous les points techniques sont éclaircis. Le délai de livraison se prolonge de manière appropriée :

- a) si le client ne fournit pas en temps voulu les renseignements nécessaires pour exécuter le contrat ou souhaite ultérieurement des modifications de la commande
- b) s'il survient des obstacles que la société Högg Liftsysteme SA ne peut pas écarter malgré le soin apporté nonobstant le fait qu'ils surviennent pour elle, le client ou un tiers. De tels obstacles peuvent être des épidémies, des pandémies, une mobilisation, la guerre, une émeute, des perturbations considérables dans l'entreprise, des accidents, des conflits de travail, une livraison en retard ou défectueuse des produits semi-finis et finis, des mesures administratives ou des omissions, des événements naturels, etc.
- c) si le client n'est pas à jour au niveau des préparatifs en matière de construction ou ne s'acquitte pas correctement de ses obligations contractuelles (surtout de l'obligation de paiement)

Le délai de livraison indiqué dans la confirmation de commande ou le contrat d'achat est sans engagement. Cependant, la société Högg Liftsysteme SA informera le client aussi rapidement que possible en cas d'éventuels retards de

livraison. Le client a le droit de fixer ou de faire fixer à la société Högg Liftsysteme SA un délai supplémentaire approprié au plus tôt 30 jours après l'expiration du délai de livraison et de résilier le contrat après que ce délai supplémentaire ait expiré sans être utilisé. Un droit à une indemnité n'est admis que si le client peut prouver à la société Högg Liftsysteme SA une intention ou une faute grave.

En cas de retard de livraison, le client n'a pas d'autres droits que ceux décrits ici.

6 Prix

En cas de livraisons en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein, le prix comprend la TVA, le transport, le conditionnement et le montage.

En cas de livraisons à l'étranger, le prix s'entend sans TVA, sans transport ni conditionnement ni montage, à partir de l'usine de Lichtensteig (EXW). Il est calculé en Euro.

7 Conditions de paiement

À défaut d'une stipulation contraire, le prix de livraison est dû comme suit : 1/3 lors de la conclusion du contrat et 2/3 lors de l'expédition de l'objet de livraison.

Les paiements dus sont exigibles sans aucune déduction dans un délai de 10 jours à partir de la facturation. Après l'expiration de ce délai de paiement, le client est redevable - sans mise en demeure - d'un intérêt moratoire au taux des crédits en compte courant de la banque cantonale de St. Gall, mais au moins de 5 %.

8 Transfert de l'utilisation et du risque

En cas de livraisons en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein, l'utilisation et le risque sont transférés au client à la fin du montage par la société Högg Liftsysteme SA.

En cas de livraisons à l'étranger (à l'extérieur de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein), le transfert de l'utilisation et du risque a lieu de toute façon au moment où le bien livré quitte l'usine de Lichtensteig.

Si l'envoi est retardé pour des raisons qui ne sont pas imputables à la société Högg Liftsysteme SA, celle-ci est autorisée à stocker le bien livré aux frais et risques du client chez elle ou chez un tiers.

L'objet de la livraison reste la propriété de Högg Liftsysteme SA jusqu'au paiement intégral du montant. Högg Liftsysteme SA est autorisée à tout moment à faire figurer cette réserve de propriété dans le registre.

9 Contrôle, réclamation et réception

Si la société Högg Liftsysteme SA monte le bien livré, le client doit soumettre le bien livré à un contrôle détaillé, si possible immédiatement après le montage mais au plus tard dans un délai de 30 jours après la fin du montage. Si il constate des défauts, il doit en faire immédiatement la réclamation par écrit à la société Högg Liftsysteme SA.

Si le montage n'est pas effectué par la société Högg Liftsysteme SA, le client doit soumettre le bien livré à un contrôle détaillé, aussi rapidement que possible après la livraison, mais au plus tard dans un délai de 30 jours après la livraison. Si il constate des défauts, il doit en faire immédiatement la réclamation par écrit à la société Högg Liftsysteme SA.

Si lors du contrôle il apparaît des défauts importants qui ne permettent pas d'accepter la réception, le client peut refuser la réception et fixer ou faire fixer à la société Högg Liftsysteme SA un délai approprié pour supprimer les défauts. Après ce délai le client doit à nouveau soumettre le bien livré à un contrôle. Si des défauts importants subsistent, le client est autorisé à résilier le contrat.

Si lors du contrôle, seuls des défauts secondaires apparaissent, le client doit prendre livraison du bien livré et fixer ou faire fixer à la société Högg Liftsysteme SA un délai approprié pour supprimer les défauts. A l'expiration de ce délai, le client effectue un nouveau contrôle.

Si le client s'abstient de procéder au contrôle ou de faire des réclamations, le bien livré est considéré comme réceptionné en ce qui concerne les défauts apparents.

10 Garantie

La société Högg Liftsysteme SA garantit que le bien livré présente les caractéristiques garanties et convient à l'usage présumé. Lors de l'installation, la société Högg Liftsysteme SA fera attention à ce que l'objet de livraison pendant sa marche ne produise que les moindres émissions sonores possibles. Cependant, elle n'est pas en état de garantir que les exigences concernant la précaution sonore apportées par les normes SIA puissent être respectées sans exception.

Le délai de garantie est de 2 ans à partir de la réception du bien livré. Les batteries ne font pas partie de la garantie.

Aucun frais ne sera couvert pour la réparation de dégâts imprévisibles, tels que carrelage, plancher fissuré, perçage de lignes de chauffage au sol, des tuyaux électriques ou d'eau etc. si la société Högg n'a pas été préalablement informée par écrit.

Si pendant le délai de garantie, des défauts sont mis en évidence, le client doit les signaler immédiatement et par écrit à la société Högg Liftsysteme SA. La société Högg Liftsysteme SA s'engage soit à réparer soit à remplacer gratuitement (selon sa propre appréciation) les pièces défectueuses. En cas de livraisons en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein, le démontage des pièces défectueuses et le montage des pièces de remplacement sont effectués gratuitement par la société Högg Liftsysteme SA. En cas de livraisons à l'étranger, les frais de montage ainsi que les frais de transport des pièces sont à la charge du client.

Un droit à la résiliation du contrat ou une réduction de prix est exclu. Le client a droit à des indemnités dans la mesure où il peut prouver à la société Högg Liftsysteme SA une intention ou une négligence grossière. En cas de défauts du bien livré, le client n'a pas d'autres droits que ceux décrits ici. Des droits restent réservés en considération des règlements légaux obligatoires, en particulier sur la responsabilité civile vis-à-vis des produits.

11 Règlements sur le lieu de destination

Si le lieu de destination se situe à l'extérieur de la Suisse, le client doit attirer l'attention de la société Högg Liftsysteme SA en temps voulu, au plus tard avec la commande, sur les dispositions légales applicables éventuellement et concernant la réalisation, le montage et le fonctionnement du bien livré. S'il omet ceci, il en supporte les conséquences, en particulier les retards de livraison et les frais supplémentaires.

12 Lieu d'exécution, législation applicable, for juridique

Le lieu d'exécution de l'obligation de livraison de la Högg Liftsysteme SA est Lausanne.

Les contrats auxquels s'appliquent ces conditions générales de vente et de livraison, relèvent exclusivement de la législation suisse.

Les tribunaux ordinaires de Lausanne sont seuls compétents pour les litiges résultant des contrats auxquels s'appliquent les conditions générales de vente et de livraison.